

GARANTIE

Garantie

La société OASE GmbH accorde une garantie fabricant aux conditions mentionnées ci-après, la durée étant spécifiée selon le produit. Les conditions de garantie sont également jointes sur papier à l'appareil.

La période respective de garantie commence à partir de l'achat initial chez votre revendeur OASE. Elle ne repart pas à zéro en cas de revente. Les prestations de garantie ne prolongent ni ne renouvellent la période de garantie, les prestations de garantie sont accordées sans bénéfice de la garantie légale.

Sauf si le contenu de la garantie est expressément spécifié, OASE accorde une garantie dans les limites suivantes : le recours à la garantie d'OASE, y compris la prolongation de garantie est soumis à l'obligation pour le client de faire remplacer ou réparer les pièces avec des pièces de rechange OASE exclusivement, mises en place dans les règles de l'art. La garantie OASE devient caduque en cas d'emploi de produits d'autres marques.

Nous accordons les prestations de garantie à notre libre choix, soit par une réparation sans frais ou la fourniture gratuite de pièces de rechange, soit en remplaçant l'appareil par un appareil identique. Si le modèle concerné n'est plus fabriqué, nous nous réservons le droit de remplacer l'appareil par un modèle de notre gamme aussi proche que possible de l'appareil endommagé. Le dédommagement pour la déposer et la pose, le contrôle, le manque de bénéfice et les dommages et intérêts ne sont pas couverts par la garantie ; sont également exclus tous recours pour dommages et pertes de toute sorte qui auraient été causés par l'appareil ou son emploi. La garantie ne

s'applique que dans le pays dans lequel l'appareil a été acheté chez un revendeur OASE. Le droit allemand est applicable pour cette garantie, à l'exclusion de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

Les droits légaux de l'acheteur, et singulièrement ceux résultant de la garantie légale ne sont pas altérés par ces conditions de garantie.

Les vices et dommages dont la cause est imputable à un montage défectueux ou à une erreur d'utilisation, à l'absence de soins, comme par exemple l'emploi de produits de nettoyage inadaptés, ou un entretien négligent, un emploi non conforme à la destination, l'endommagement, les chocs, les effets du gel et autres, la coupure des connecteurs ou du câble, l'entartrage ou des tentatives abusives de réparation sont exclus de la garantie. Nous renvoyons expressément à un emploi correct conformément au mode d'emploi dont le respect est la condition sine qua non pour avoir recours à la garantie. Les pièces d'usure, tels les dispositifs d'éclairage ne sont pas couvertes par la garantie, elles sont indiquées dans le mode d'emploi des produits. En cas de recours à la garantie, adressez-vous au revendeur OASE qui vous a vendu ce produit. Si ceci n'est pas possible, le recours à la garantie peut aussi être adressé directement à OASE en nous renvoyant – franco nos bureaux – l'appareil ou l'élément objet de la réclamation accompagné de votre ticket de caisse, du bon de garantie ainsi que d'une déclaration écrite de la panne ou du défaut constaté.

Vous trouverez la liste des revendeurs OASE sous www.oase-livingwater.com.

PROLONGATION DE GARANTIE

Prolongement de garantie OASE sur demande !

Dans certains cas, le client a la possibilité de demander la prolongation de la garantie OASE pour la durée indiquée. Cette prolongation de garantie est par ailleurs soumise aux mêmes conditions que celles de la garantie fabricant initiale, excepté en ce qui concerne la durée. La garantie ne peut être prolongée que si la demande en a été faite en ligne. Pour bénéficier de la prolongation de garantie, le client doit s'enregistrer sur Internet dans les 2 ans de la garantie légale : https://www.oase-livingwater.com/fr_FR/jardins-aquatiques/services/garantie/extension-de-garantie.html (F), ou https://www.oase-livingwater.com/fr_BE/jardins-aquatiques/services/garantie/extension-de-garantie.html (BeLux). L'enregistrement doit être complet, et achevé afin expiration de la période de garantie légale. Vous nous autorisez à enregistrer vos coordonnées personnelles dans le cadre des dispositions légales de la loi sur la protection des données informatiques et de la loi sur

les téléservices et à les utiliser à des fins commerciales internes d'OASE ainsi qu'à des fins publicitaires. La communication de vos coordonnées à des tiers est exclue par principe. Le client a la possibilité de révoquer à tout moment son consentement par mail au info.fr@oase-livingwater.com (F) ou au info.be@oase-livingwater.com (BeLux). Sur réception de votre ordre de révocation, OASE cessera d'utiliser les coordonnées concernées à d'autres fins que celles destinées au traitement de la garantie.

GARANTIE DE REPRISE

Alfapol est composée de PVC exempt de produits régénérés et de cadmium. Même après expiration de la période de garantie, OASE s'engage à reprendre sans frais les bâches Alfapol à des fins de recyclage, sous réserve qu'elles soient rapportées en propre état à l'adresse d'OASE à Hörstel (Allemagne) par le client à ses propres risques et frais.